

L'ajournement

LE REVENU NATIONAL—A) LE DÉMÉNAGEMENT DES DOSSIERS D'IMPÔT DE HAMILTON À SUDBURY. B) LA PLAINTÉ RELATIVE AU MESSAGE ENREGISTRÉ

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, le 26 novembre la question que j'ai posée au ministre du Revenu national (M. Bussières) soulevait un problème très grave. J'ai signalé au ministre que je recevais des appels de contribuables en colère de Hamilton et de la région avoisinante qui ne comprennent pas qu'un délai si long soit nécessaire pour faire venir leurs dossiers d'impôt de Sudbury. La posture précaire de notre économie rend le problème encore plus grave. La plupart des gens qui ont des problèmes fiscaux doivent de l'argent au ministère du Revenu national. S'ils n'ont pas d'argent pour acquitter leurs impôts, ils sont forcés d'emprunter à des taux très élevés.

● (2210)

Beaucoup de personnes appartenant aux professions libérales et qui s'occupent de dossiers fiscaux—conseillers fiscaux, avocats, vérificateurs—ainsi que des contribuables ont communiqué avec mon bureau pour se plaindre du temps qu'on met à envoyer les dossiers d'impôt de Sudbury.

Il y a quelques mois, en janvier dernier, si je ne m'abuse, on a envoyé à Sudbury les dossiers d'impôt qui jusque-là avaient été gardés à Hamilton et dans quatre autres bureaux de l'impôt. On m'a dit que, au total, neuf bureaux de l'impôt enverront leurs dossiers à Sudbury. Les gens se plaignent surtout du fait que, lorsqu'il communiquent avec le bureau de l'impôt pour obtenir des éclaircissements au sujet d'un appel ou de la cotisation d'impôt d'un contribuable, on leur répond qu'il faudra attendre au moins six semaines avant d'obtenir les dossiers de Sudbury.

Dans bien des cas, le ministère du Revenu national a pris des mesures pour obtenir le paiement des impôts, menaçant de porter l'affaire devant les tribunaux ou de recourir à la saisie-arrêt sur les salaires. Comme les listes de paye sont souvent informatisées et que, pour les petites entreprises, le traitement se fait à l'extérieur, une ordonnance de saisie-arrêt cause de graves ennuis à l'employeur. Bien des patrons n'hésitent pas à avertir officieusement un travailleur qu'il perdra son emploi s'il fait l'objet d'une saisie-arrêt. C'est donc pour ce dernier une double menace.

Il arrive souvent que le contribuable s'oppose à la requête du ministère. Celui-ci exige alors que la somme soit d'abord acquittée avant de trancher la question. Mais, la plupart du temps, le contribuable a du mal à trouver l'argent et considère qu'il est injuste de payer des impôts alors que le litige, estime-t-il, pourrait être réglé en sa faveur. La question du délai pose un problème. Le revenu national menace de procéder à la saisie-arrêt dans les 30 jours à défaut d'un remboursement. Le contribuable veut plaider sa cause au téléphone, mais on lui apprend qu'il faudra au moins six semaines pour faire venir son dossier de Sudbury. D'une part, il est menacé d'une saisie-arrêt dans les 30 jours et, d'autre part, on lui dit qu'il faudra six semaines avant d'obtenir son dossier.

Le ministre veut que j'invite mon électeur à se montrer patient, que je le rassure en lui disant que le grand frère s'occupe de la question et qu'un jour, grâce à la technologie

moderne, nous bénéficierons d'un service adéquat par le truchement d'un écran de télévision. C'est ce qu'il m'a répondu, en somme. Je ne rejette pas le progrès si la paperasserie doit se faire mieux, plus vite et à meilleur compte, pourvu, cependant, que le contribuable puisse en profiter. Voilà l'objectif qu'il faut viser.

Depuis que j'ai soulevé la question à la Chambre, d'autres personnes m'ont téléphoné pour confirmer mon allégation. Une électricienne m'a téléphoné hier pour me dire que son employeur avait reçu par courrier recommandé une ordonnance de saisie-arrêt sur son salaire. Lorsqu'elle a voulu se renseigner auprès du ministère, le préposé lui a répondu qu'on l'avait déjà informée de cette éventualité. Le ministère des Postes est maintenant mis en cause, parce que la dame déclare qu'elle n'a jamais reçu cet avis ni quelque communication que ce soit du ministère du Revenu national. Elle avait le même problème que beaucoup d'autres. Elle avait soumis avec sa déclaration des reçus qui se sont perdus, dit-elle. Une personne m'a dit avoir envoyé trois séries de reçus, c'est-à-dire les originaux et deux séries de copies. Ceux qui ont émis ces reçus l'ont prévenue qu'ils ne pourraient plus le faire, qu'elle devra régler la situation. Mais cette personne de ma circonscription, dont l'employeur a reçu l'avis de saisie-arrêt, a été chanceuse. Elle a pu discuter de son problème avec son employeur et garder son emploi.

La formule de déclaration de l'impôt sur le revenu est tellement compliquée qu'elle donne lieu à des problèmes. Le guide en plusieurs couleurs et les séances d'information n'aident pas davantage. La complexité de la formule est une source de multiples problèmes. Le ministre m'a dit de téléphoner à son bureau, que son personnel me donnerait la réponse à mes questions. Il a ajouté que même si les dossiers sont à un endroit éloigné, on peut donner le même service que si on avait le dossier en main, grâce à la magie de l'électronique.

● (2215)

Bref, tant de contribuables se plaignent que je suis persuadé qu'il y a un problème. Je n'invente pas le problème, j'essaie de trouver des solutions. Le ministre, au lieu de s'occuper de la question, me dit d'abord d'inviter mes électeurs à la patience et fait ensuite l'éloge du miracle de l'électronique moderne. Le problème subsiste. Je veux savoir ce que le ministre va faire à part formuler des vœux pieux.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est en 1975 que le gouvernement actuel a décidé, dans le cadre d'un programme général de décentralisation, de créer des centres de données fiscales pour accomplir les multiples travaux courants du ministère. Cela a très bien fonctionné et le pays compte maintenant huit de ces centres. Nous avons gardé les 28 traditionnels bureaux de district, qui sont toujours situés aux mêmes endroits et qui continuent de traiter directement avec les contribuables pour régler les questions du genre de celles que les électeurs des députés semblent se poser. Les centres ont été créés afin d'accélérer le traitement des millions d'opérations que nécessite la gestion du régime d'impôt sur le revenu. Un autre objectif visait à répartir plus uniformément les emplois de la fonction publique fédérale.